

Rapport d'information du Conseil communal

relatif à la politique d'intégration de la Ville de La Chaux-de-Fonds et à l'élargissement des prérogatives de la Commission des naturalisations et agrégations.

du 20 décembre 2023

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

L'histoire nous enseigne que les migrations améliorent le sort de ceux qui s'exilent mais font aussi avancer l'humanité tout entière

Kofi Annan

Préambule

Plusieurs milliers de bénéficiaires, un réseau de plus de 150 institutions, des dizaines de projets soutenus et mis en œuvre, de nouvelles prestations développées (pensons en particulier au LOCAL), une politique d'intégration définie en cinq axes prioritaires, des lieux clés de la ville investis pour réaliser le vivre-ensemble et sensibiliser à la diversité, un concept d'accueil en révision, un plan d'actions pionnier en matière de diversité au sein de l'administration ou encore une carte citoyenne innovante en Suisse. Voici en préambule quelques-unes des actions phares du Service de l'intégration et de la cohésion sociale depuis la création du poste de délégué-e il y a deux ans.

Avec une population ordinaire composée de 30% de personnes étrangères (24% à l'échelle nationale) et tout autant de personnes issues de la migration, nul doute qu'une politique d'intégration coordonnée à l'échelle de notre ville confirme chaque jour son évidence.

Si les communautés historiques et nouvellement arrivées cohabitent globalement bien entre elles, différentes études parues dans l'intervalle confirment l'existence de biais systémiques et structurels qui rappellent que les questions d'intégration et de cohésion ne dépendent pas des seul-e-s migrant-e-s. C'est bien la société dans son ensemble, avec l'appui politique, qui doit s'engager notamment dans les questions d'emploi, de logement, d'instruction, de protection sociale, de santé, de justice et police, ou encore d'espaces publics dans un objectif de cohésion sociale et d'égalité des chances¹.

Il est démontré qu'il ne s'agit plus seulement d'informer et de soutenir les migrant·e·s, respectivement les victimes de discriminations. Il est plus que jamais nécessaire que les processus d'intégration, pour être durables et efficaces, soient complétés par des processus d'inclusion impliquant l'ensemble de la société.

C'est en ce sens que la déléguée à l'intégration de notre Ville a œuvré depuis son entrée en fonction. Pour rappel, le Conseil général validait le 31 mai 2021 la création de ce poste pourvu le 1er décembre 2021.

À l'issue de la législature et comme convenu lors des discussions qui ont prévalu à la création du poste, il s'agit de faire un point de situation sur le rôle joué par le nouveau Service de l'intégration et de la cohésion sociale de la Ville.

Le présent rapport entend présenter la politique d'intégration telle qu'elle a pu être précisée et développée depuis lors ainsi que les principaux domaines dans lesquels elle se déploie aujourd'hui largement.

-

¹ On citera notamment:

Léonie MUGGLIN, Denise EFIONYAI-MÄDER, Didier RUEDIN et Gianni D'AMATO, Racisme structurel en Suisse: un état des lieux de la recherche et de ses résultats, Swiss Forum for Migration and Population Studies n° 81, Université de Neuchâtel, décembre 2022.

Le racisme structurel, Commission fédérale contre le racisme (CDF), TANGRAM n° 46, octobre 2022.

⁻ Julie EIGENMANN et Sami ZAÏBI, *Racisme, la Suisse en flagrant déni*, Heidi.news, Les Explorations n° 17, avril 2023.

But et principes

L'article 53 de la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) pose parfaitement les rôles propres à chaque instance politique (notamment les communes) et la complémentarité entre les différent·e·s acteur·trice·s :

- ¹ Dans l'accomplissement de leurs tâches, la Confédération, les cantons et les **communes** tiennent compte des objectifs de l'intégration des étrangers et de la protection contre la discrimination.
- ² Ils créent des conditions propices à l'égalité des chances et à la participation des étrangers à la vie publique. Ils mettent en valeur les potentiels de la population étrangère, tiennent compte de la diversité et exigent que chacun fasse preuve de responsabilité individuelle.
- ³ Ils encouragent en particulier l'acquisition par les étrangers de compétences linguistiques et d'autres compétences de base, la promotion professionnelle et les mesures de prévention en matière de santé ; ils soutiennent en outre les efforts déployés en vue de favoriser la compréhension mutuelle entre populations suisse et étrangère et de faciliter leur coexistence.
- ⁴ L'encouragement de l'intégration est une tâche que la Confédération, les cantons, les **communes**, les partenaires sociaux, les organisations non gouvernementales et les organisations d'étrangers accomplissent en commun.

Confédération

Le Conseil fédéral définit la politique d'intégration et veille, via le Secrétariat d'État aux migrations (SEM), à ce que des mesures d'encouragement à l'intégration et de protection contre les discriminations soient déployées tant au niveau des services fédéraux que des cantons ou encore des communes.

Canton

Le Service de la cohésion multiculturelle (COSM) a pour mission d'appliquer les législations fédérale et cantonale en matière d'intégration et de prévention des discriminations à l'échelle cantonale. À ce titre, il coordonne le programme d'intégration cantonal (PIC) actualisé tous les quatre ans entre le Canton et la Confédération.

Commune

La proximité avec les acteur-trice-s de terrain, les réponses pragmatiques apportées à leurs demandes, la capacité mobilisatrice, les champs d'action et les projets développés montrent sans conteste la nécessité d'œuvrer au

niveau local. La complémentarité des politiques cantonale et communale est précisée ci-après.

La Confédération encourage l'ensemble des cantons à renforcer leurs liens avec les communes. Grâce à la collaboration et à la reconnaissance du rôle de la Ville, le Service de l'intégration a pu obtenir un financement de CHF 160'000.- dans le cadre de la mise en œuvre du PIC3 (2024-2027), sans compter les soutiens ponctuels sollicités.

Politique d'intégration de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Avec la diversification de sa population et l'évolution marquée des phénomènes migratoires, de nouveaux enjeux ont, comme dans toutes les communes de Suisse, émergé pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, en matière de vivre-ensemble.

Les dispositions du droit fédéral soulignent l'importance du rôle des communes et des villes en matière d'intégration et de prévention des discriminations. Les compétences dont elles disposent dans les domaines tels que l'accueil à la population, la scolarité obligatoire, l'accueil extrafamilial des enfants, la culture, le sport, le patrimoine, la vie dans les quartiers ou encore les liens avec le tissu associatif, constituent autant de leviers d'actions déterminants dans la mise en œuvre, à l'échelle locale, d'une politique d'intégration.

Véritables portes d'entrée pour les personnes nouvellement arrivées, les communes jouent un rôle stratégique pour s'assurer d'une coexistence harmonieuse entre la population installée de longue date ou de toujours et les personnes arrivées plus récemment (primo-arrivant-e-s). La Ville représente l'interlocuteur privilégié en matière de conseil, soutien et orientation. Elle doit porter attention à valoriser la diversité, à la faire vivre dans l'intérêt collectif et à agir sur ses limites.

L'ensemble des collectivités publiques comme privées réfléchissent aujourd'hui à mettre en place des politiques de gestion de la diversité. Dans ce cadre, un concept d'intégration² en faveur des populations migrantes a été validé par le Conseil communal en juin 2022. Les principaux développements sont repris dans le présent rapport.

Le concept s'articule autour de cinq axes en adéquation avec les priorités définies par le Conseil communal :

² Version complète et résumé disponibles sur <u>www.chaux-de-fonds.ch/integration</u>.

- Le vivre-ensemble
- La pleine participation
- L'exemplarité de l'administration
- L'accueil et l'accessibilité
- La communication

Service de l'intégration et de la cohésion sociale

Par la création de ce service, la Ville de La Chaux-de-Fonds, dans le prolongement et en complémentarité du Canton, fait de l'intégration et de la cohésion sociale une tâche publique. Cet engagement est d'autant plus important que les défis de l'inclusion et de la prévention des discriminations se renouvellent continuellement, en particulier dans la Métropole horlogère au visage cosmopolite et où 117 nationalités cohabitent.

On en veut pour preuve la guerre en Ukraine. Elle a surpris le monde entier et constitue toujours un véritable enjeu pour les pays d'accueil. Dans ce cadre, le service agit, apporte des solutions immédiates, coordonne, fournit son expertise, veille à l'inclusion des communautés et aux phénomènes connexes d'inégalités.

Parallèlement, il s'agit de porter attention aux communautés établies de longue date, dans une perspective à long terme. Ici, l'intégration analyse, anticipe, planifie, revoit constamment les processus pour faire du vivre-ensemble et de la pleine participation de chacun·e une réalité vécue.

Ainsi, l'intégration et l'objectif visé à travers elle, la cohésion sociale, se retrouvent à l'intersection de deux axes essentiels : une veille permanente d'une part et, d'autre part, une capacité d'action, mobilisatrice et réactive aux réalités du quotidien.

Missions

L'intégration à La Chaux-de-Fonds n'est pas née avec la création du poste. Mais cette nouvelle fonction apporte une réelle plus-value en ce qu'elle permet d'apporter un appui bienvenu pour les services (qui manquent le plus souvent de temps et de ressources pour ces questions) et de développer des projets spécifiques au sein d'un dispositif coordonné par la déléguée.

Aussi, le Service de l'intégration et de la cohésion sociale poursuit les missions suivantes :

- Veiller à la compréhension et au respect mutuels ;
- Favoriser l'accueil des personnes nouvellement arrivées;
- Renforcer le sentiment d'appartenance à une ville harmonieuse, consciente de sa diversité ;

- Créer et valoriser des espaces de rencontres, de dialogue et d'échanges;
- Soutenir l'intégration des personnes issues de la migration par des services publics exemplaires en matière d'inclusion;
- Rechercher des solutions aux défis posés par l'intégration et la prévention des discriminations;
- Offrir à toutes et tous les moyens pour participer pleinement à la société;
- Valoriser les apports de chacun-e dans une société chaux-defonnière ouverte et plurielle.

Prestations

Pour ce faire, le service propose les prestations suivantes :

- Définir et mettre en œuvre la politique d'intégration de la Ville de La Chaux-de-Fonds;
- Fournir au Conseil communal et aux structures qui en expriment le besoin un appui stratégique et une expertise;
- Coordonner, respectivement initier, développer, promouvoir et rendre accessible toute mesure, projet ou action en faveur du vivreensemble et de la prévention des discriminations;
- Représenter la Ville à tous les échelons ;
- Assurer la complémentarité des actions, cas échéant les possibles synergies entre elles;
- Appuyer les services de l'administration pour la mise en place de prestations accessibles et inclusives ainsi que pour la sensibilisation de l'administration à la diversité et aux discriminations;
- Soutenir et renforcer les associations et les institutions pour valoriser la diversité, l'accessibilité et le développement de projets inclusifs (octroi de subventions, soutien administratif, logistique, promotionnel);
- Co-gérer la Commission "Naturalisations, agrégations et intégration".

Domaines d'action

Le Service œuvre à la réalisation des cinq axes du concept d'intégration conformément aux missions qui lui sont confiées. Celles-ci sont largement réalisées en partenariat avec le réseau. Les principaux dossiers sont présentés ci-après.

Ukraine

40% des Ukrainien·ne·s vivant en appartement résident à La Chaux-de-Fonds, ce qui en fait l'une des plus importantes communautés étrangères à l'échelle de la ville (la 5ème la plus représentée à fin décembre 2023 après le Portugal, la France, l'Italie et l'Espagne). Aussi, une coordination a rapidement été nécessaire et a été assurée par le Service de l'intégration et de la cohésion sociale. Il a également été le répondant de l'Organe de conduite régional des Montagnes (OCRg) et de l'État-major cantonal de conduite de crise (EMCC) au début de la guerre et continue de garantir le lien avec l'ensemble des acteur·trice·s.

Outre le comité de pilotage interne à la Ville, des échanges hebdomadaires avec les services cantonaux permettent aujourd'hui encore de thématiser les tendances ainsi que de passer en revue les besoins et la complémentarité des dispositifs cantonaux et communaux depuis près de deux ans.

L'Ukraine a servi de laboratoire pour développer plusieurs mesures : création d'un site Internet spécifique à l'intégration³, mise en ligne d'une page spécifique Ukraine, traduction de l'intégralité du site de la Ville dans toutes les langues, rédaction d'un courrier de bienvenue et mise en œuvre de dispositifs de primo-informations spécifiques (collectifs – le dernier en date a permis de réunir près de 120 Ukrainien·ne·s – comme individuels – notamment via le LOCAL).

L'engouement de la population pour l'Ukraine a également représenté un défi au début de la crise avec des sentiments très forts d'exclusion de la part d'autres communautés qu'il s'est agi de désamorcer. Parallèlement, la crise des arrivées massives passées, il est désormais question de veiller au vivreensemble et au sentiment d'appartenance de cette communauté.

Convaincus d'un retour rapide au pays, le statut incertain du permis S (renouvelé tous les 12 mois) et le contexte particulier de guerre avec des personnes restées au pays ont pendant longtemps empêché les Ukrainien·ne·s de se sentir pleinement ici. Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) confirmait dans son communiqué du 1er novembre 2023 que le statut S ne serait pas levé avant 2025. L'impact sur la communauté ukrainienne s'est rapidement ressenti avec l'amorce d'un processus de résilience. Les politiques d'intégration peuvent désormais se développer de concert avec l'ensemble des services concernés (école, jeunesse, culture et sport).

_

³ https://www.chaux-de-fonds.ch/integration.

Participation

La participation repose sur un double mouvement :

- faire venir: la population a connaissance des événements, y prend part, est encouragée à y participer et parvient ainsi à tisser des liens et
- aller vers: la société dans son ensemble accompagne le processus pour permettre à chacun·e de se sentir membre du nouveau lieu de vie en allant à la rencontre des personnes, là où elles se trouvent.

L'approche participative renforce le sentiment d'appartenance et valorise chacun-e dans ce qu'il/elle peut apporter à notre Ville. C'est dans ce but que le Service de l'intégration a déposé un projet au Secrétariat d'État aux migrations (SEM) dans le cadre d'un programme qui vise à favoriser l'intégration sociale, en particulier des personnes arrivées par le canal de l'asile. Le projet pilote Citoyenneté@cdf, validé en décembre 2022 et financé à hauteur de CHF 223'000.- par la Confédération et le Canton, permet de développer des outils et prestations favorisant la participation, l'accès aux prestations et à l'information, soutenant de fait le sentiment d'appartenance et, à terme, la valorisation des compétences et leur mise à profit de la collectivité.

Pour y parvenir, le service a développé le LOCAL (Lieu d'Orientation, de Conseil et d'Accueil Local)⁴. Cette nouvelle prestation de l'administration chaux-de-fonnière permet d'assurer un accueil individuel pour le public du projet pilote (sans pour autant refuser toute personne qui en aurait besoin). Les bénéficiaires sont orienté·e·s vers les nombreuses activités associatives, culturelles, sportives et citoyennes existantes. Activer ces ressources, aider à mieux connaître sa ville, trouver les activités recherchées, créer un réseau social, participer aux grands événements, faire connaître et accéder à l'offre locale... c'est un premier pas fondamental dans le processus d'inclusion des personnes migrantes qui, *de facto*, conduit vers une intégration sociale, voire professionnelle.

Citoyenneté

L'engagement du plus grand nombre sur son lieu de vie ainsi qu'en politique est un marqueur important en matière de cohésion sociale. En parallèle, chaque habitant e de notre ville doit de manière égale et équitable avoir accès aux prestations.

⁴ Site du LOCAL : https://www.chaux-de-fonds.ch/local.

Pour rappel, une motion a été acceptée par le Conseil général le 18 février 2021 pour analyser la faisabilité d'une carte citoyenne dans la Métropole horlogère. Aussi, le service travaille actuellement à son développement. Dans ce cadre, le projet pilote déposé à la Confédération (Citoyenneté@cdf) s'est révélé être une belle opportunité de tester une première phase de la carte, soit la possibilité de décliner son identité, de renforcer l'information, d'établir un système de réduction et de gratuité (auprès des acteur-trice-s culturel-le-s, infrastructures sportives) dans l'objectif de renforcer la participation et l'accès au sport et à la culture.

Des développements ultérieurs devront permettre d'étudier l'accessibilité au système sanitaire, bancaire, judiciaire, social, mais le cadre légal, réglé au niveau fédéral, laisse peu de marge de manœuvre, raison pour laquelle d'ailleurs des projets similaires à Zurich ou Berne peinent à avancer. Afin de donner du sens à cette carte, la phase en cours entend étendre les prérogatives de l'actuelle carte Abeille. La collaboration avec le marketing urbain révèle d'ailleurs toute sa pertinence.

Culture et patrimoine

La culture (vivante, patrimoniale, de rue ou institutionnalisée) est un vecteur important d'intégration. A l'heure où des labels se développent pour permettre aux infrastructures culturelles d'être inclusives, la Ville de La Chaux-de-Fonds est également active dans ce cadre. La culture parle un langage universel, permet de créer des ponts, de valoriser des compétences et des traditions plurielles. En s'ouvrant, ces infrastructures contribuent au premier plan au vivre-ensemble et au sentiment d'appartenance à la cité, notamment par la valorisation du patrimoine et des cultures, y compris migrantes. La culture doit être pour tout-e-s et se faire avec chacun-e. Dans ce sens, la Capitale Culturelle 2027 sera une belle opportunité (déjà marquée dans le clip promotionnel) de valoriser l'apport des communautés migrantes⁵.

Divers projets sont en cours pour faciliter l'accès à l'offre culturelle, donner l'occasion de franchir le seuil de la porte et partager la richesse de l'offre culturelle et patrimoniale de notre ville.

L'expérience révèle que des réductions ou des gratuités ne sont toutefois pas suffisantes pour inciter les personnes à franchir la barrière du lieu. Outre l'information individualisée fournie dans le cadre du LOCAL, la médiation culturelle vient prendre tout son sens. Ainsi, le Service de l'intégration, en collaboration avec les acteur trice s culturel·le s de la ville et les lieux

_

⁵ https://www.youtube.com/watch?v=vXsRcFaXyK0.

d'accueil des migrant·e·s, développe un dispositif pour rapprocher les habitant·e·s de leurs institutions culturelles et de leur patrimoine. Les partenaires (TPR, Société de musique, CircoBello, MIH, La Turlutaine, Club 44, l'ABC, entre autres) proposent des événements aux apprenant·e·s (de RECIF, Caritas, EPER, Mosaïque ou encore ESPACE) qui y voient une opportunité de sortir des salles de classe et d'avoir une offre locale pour apprendre le français et connaître leur lieu de vie autrement.

Cette collaboration avec les acteur-trice-s culturel-le-s est également une occasion de valoriser les cultures d'origine qui font la richesse de notre ville et qui favorisent les appartenances multiples. Ces aspects sont actuellement développés à petite échelle, mais devraient se renforcer à l'avenir. Parmi les temps forts, on citera notamment le cycle de poétesse *Shaeirat* organisé conjointement par le TPR, l'ABC et le Club 44 qui a mis le Moyen-Orient et ses représentant-e-s à l'honneur en mai 2023 ou encore *Blind Runner* en novembre 2023 qui a concerné plus spécifiquement la communauté iranienne. Quand cela s'avère pertinent et tout en évitant certains clichés, les communautés migrantes sont invitées à alimenter des apéritifs de cérémonies officielles ou d'événements pour valoriser la diversité de notre ville.

Espaces publics

Le programme de législature prévoit de réaménager divers quartiers de la ville de sorte à favoriser les rencontres. L'appropriation de l'espace public est fondamentale en matière d'intégration et doit prévenir notamment des phénomènes de minorisation et d'exclusion.

C'est dans ce sens que l'intégration investit l'espace public. Des visites de la ville et de ses environs en français facile (FALC) sont par exemple déjà proposées et d'autres, en langue d'origine, le seront prochainement par le Service de l'intégration en complément de la soirée d'accueil pour les personnes nouvellement arrivées.

Les visites du patrimoine sont favorisées par le biais de différentes mesures et notamment des *Randocroquis* qui permettent de présenter la richesse du patrimoine urbain tout en valorisant les compétences artistiques des personnes migrantes. Une exposition *Regards d'ailleurs sur ici* a par ailleurs été affichée plusieurs semaines à la rue Traversière (offrant un nouveau regard sur notre ville tout en valorisant le regard de l'autre) en septembre 2022 tandis qu'une exposition *DiverCité* inaugurée au printemps 2024 permettra de valoriser la diversité dans le quartier des Forges, au sein même du collège et de son Espace nature.

Enfin, le Service de l'intégration a intégré la commission de Toponymie afin d'assurer la prise en compte de la dimension diversité dans l'espace public. Des réflexions sont en cours notamment quant à la rue Louis Agassiz, mais d'autres actions phare, similaire au jardin de la Saudade, pourraient aussi être développées.

École

L'école chaux-de-fonnière, reflet de notre société, a souvent été novatrice dans sa politique d'intégration, notamment dans l'accueil des enfants sanspapiers, la mise en place de classes d'accueil et de soutien langagier. Plus récemment, elle a développé la brochure en français facile afin de renforcer la communication avec les parents (en particulier issus des communautés étrangères) et a créé des Espaces Ressources avec l'arrivée massive d'élèves ukrainien·ne·s (120 à l'été 2023, soit 50% des enfants ukrainien·ne·s alors en âge de scolarité et en appartement).

Alors que l'école s'engage, les constats du côté des collectivités migrantes révèlent encore de nombreuses barrières. Sur le plan de la scolarité, il est important de veiller à la manière dont le système gère la diversité et assure le principe d'égalité des chances. Le racisme institutionnel, ressenti par les un·e·s, à peine perceptible et parfois invisible par les autres, doit être déconstruit, tant l'école chaux-de-fonnière démontre régulièrement sa posture bienveillante et ouverte. Ainsi, il s'agit de se demander si le fait d'être migrant·e constitue un facteur défavorable ou si c'est la multiplication de facteurs (origine sociale, niveau de formation et de langue ou encore et implication des parents) qui crée les inégalités.

La collaboration accrue entre le Service de l'intégration et l'École obligatoire (EOCF) permet de réfléchir notamment au rapprochement entre l'école et les familles migrantes. Il a été constaté que de nombreux parents se désengagent de la scolarité de leurs enfants pour différentes raisons (allophonie, alphabétisation, compréhension du système, emploi) et ne parviennent que difficilement à les accompagner dans leur parcours. Pour éviter la déparentalisation, deux dispositifs ont été développés grâce à la collaboration entre le Service de l'intégration, l'École, le Foyer de l'écolier et la Fédération africaine des Montagnes : un réseau de parents relais permet depuis plusieurs mois d'assurer un suivi individuel des familles en marge, tandis qu'une nouvelle antenne du Foyer de l'écolier a vu le jour dans les locaux de la Fédération africaine pour appuyer l'aide aux devoirs (à destination des enfants des communautés étrangères, et plus généralement du quartier).

Parallèlement, dans l'optique de renforcer le lien entre l'école et les familles (notamment migrantes), une coordination a été mise sur pied pour assurer la complémentarité entre les actions associatives et publiques. Cette riche collaboration a largement été applaudie et saluée lors du colloque annuel de soutien à la parentalité au printemps 2023 intitulé "L'épineux enjeu de la préparation à l'entrée à l'école : comment l'accompagner sans contribuer à stigmatiser ou sur-responsabiliser les parents".

Jeunesse

Une attention particulière est portée à la jeunesse chaux-de-fonnière, notamment migrante.

Au moment de définir l'étendue de ses prestations, le LOCAL a finalement pris la décision de s'adresser également aux plus jeunes avec la conviction que l'effet serait non seulement bénéfique sur eux, mais aussi sur leurs parents dont le processus se renforcerait, voire s'amorcerait par la même occasion.

Ce travail permet de contribuer à l'engagement commun au Service de l'intégration, de la jeunesse, des sports, de la culture et de l'École afin d'inciter les jeunes à participer à des activités extrascolaires globalement peu mobilisées en leur sein. Le rôle du LOCAL prend encore toute son importance puisqu'il permet, en complémentarité des autres services, d'assurer un accueil et des conseils individualisés aux familles migrantes en favorisant notamment la participation.

Le soutien scolaire et le lien avec les familles est renforcé dans l'intérêt des enfants et de leur scolarité (voir chapitre École) tandis que des collaborations interservices sont renforcées pour réfléchir et élaborer des stratégies permettant de sortir certain-e-s jeunes du désœuvrement et de mouvements de violence (phénomènes de bandes). La coordination interdisciplinaire sur ce thème, dont le Service de l'intégration fait partie, permet de développer des projets, mais aussi de renforcer l'action des associations migrantes auprès de leurs jeunes. Nul doute que travailler sur la situation des parents constituera également un gage pour retrouver cette confiance en l'avenir.

Enfin, le Service collabore de manière rapprochée avec le Service de la jeunesse, le Service d'accueil, de soutien et d'accompagnement de proximité (ASAP) et le Parlement des jeunes pour mobiliser les collectivités migrantes dans les nombreuses activités proposées et à les amener à s'engager pour la ville.

Dispositif d'accueil

Chaque année près de 2000 personnes s'installent nouvellement et de manière durable dans notre ville. Le service public, en tant que premier interlocuteur, joue un rôle essentiel. À l'heure où la diversité n'est plus une question mais une réalité et où l'attractivité de la ville est promue par de nombreux projets et actions ciblées, il apparaissait primordial de doter La Chaux-de-Fonds d'un concept d'accueil transversal et agile, actuellement en cours d'élaboration au sein du Service de l'intégration, en collaboration notamment avec le Service à la population avec lequel les synergies sont nombreuses tant les prérogatives sont complémentaires. Preuve en est la localisation commune de la permanence d'aide à l'installation et du LOCAL.

Le concept d'accueil s'articule autour de différents moments et se définit par des mesures tant collectives qu'individuelles dont certaines existent déjà (cadeau de bienvenue), d'autres sont à améliorer (soirée des personnes nouvellement arrivées) ou encore à créer (courrier de bienvenue, brochure de bienvenue, point d'information dans les quartiers en lien avec le LOCAL, visites de la ville et des environs en langue étrangère, kit de bienvenue, dispositif de parrainage et de marrainage).

Parallèlement, le personnel de l'administration communale se voit aujourd'hui confronté dans ses activités quotidiennes à une diversité toujours croissante des usager·ère·s, faisant de l'accueil dans les guichets de l'administration un véritable défi. Aussi, La Chaux-de-Fonds veille à mettre en place une administration exemplaire, accueillante, reflétant et valorisant la diversité, dont les prestations sont accessibles à l'ensemble des habitant·e·s.

Exemplarité de l'administration

Sous l'égide du Service de l'intégration, une enquête a été menée en juin 2022 auprès des employé·e·s de l'administration afin d'appréhender la diversité et l'égalité au sein du personnel et ainsi développer un environnement de travail accueillant et inclusif. Si les résultats reflètent la culture d'ouverture de la ville et témoignent d'une diversité parmi les employé·e·s, l'enquête montre aussi un potentiel d'amélioration⁶. La sous-représentation de certaines communautés ainsi que les discriminations vécues ou ressenties sont des axes d'amélioration qui sont à considérer avec sérieux.

⁶ Synthèse des résultats et rapport complet disponibles sur : <u>www.chaux-de-fonds.ch/integration-racisme-et-discrimination</u>.

Un groupe *Diversité* dans notre administration est ainsi chargé de développer un plan d'actions. Coordonné par les Services de l'intégration et des ressources humaines, il est composé de la Chancellerie ainsi que des Services à la population et de la communication. D'autres entités (École, Service des espaces publics, Sécurité publique, gérance communale) y sont invités selon les thématiques. Ce plan se veut réaliste, notamment au niveau des ressources et des objectifs. Il s'articulera autour de l'administration en tant qu'employeur, de l'accessibilité des services et de leurs prestations, de l'engagement des autorités sur les questions de diversité et du fonctionnement interne de l'administration.

Au travers de cette démarche commune à la Ville de Neuchâtel et au Canton, la Ville de La Chaux-de-Fonds se montre innovatrice en Suisse dans le traitement des questions de diversité, d'égalité et de discrimination au sein de son environnement professionnel, avec une reconnaissance à l'échelle nationale et internationale.

Vivre-ensemble

L'intégration des personnes migrantes se déroule souvent de manière très naturelle, dans les lieux de vie. Précarité, isolement, communautarisme, allophonie, manque d'informations ou crainte d'aller à la rencontre de l'autre constituent autant de barrières pour faire société. La responsabilité incombe tant aux migrant-e-s qu'à la communauté de favoriser une véritable politique du vivre-ensemble.

Il s'agit d'un processus mutuel, de réciprocité, qui se déroule principalement dans la vie quotidienne, le plus souvent à l'échelle des quartiers et du voisinage. Dans ce contexte, les acteur-trice-s de la société civile, tel·le-s que les associations, les organisations de migrant-e-s ou les communautés religieuses jouent un rôle central et sont activement impliquées dans les stratégies déployées par le Service de l'intégration. Les projets sont en grande partie réalisés par des bénévoles et ne verraient pas le jour sans l'engagement de ces dernier-ère-s. Ce travail volontaire est particulièrement précieux et doit par conséquent faire l'objet d'un appui renforcé.

Depuis l'entrée en fonction de la déléguée, pas moins de 40 projets à caractère intégratif ont été soutenus, permettant de favoriser l'accès aux infrastructures sportives et culturelles, de valoriser la diversité, de mener des actions de sensibilisation (violence chez les jeunes, racisme et discrimination) ou favorisant l'inclusion de toutes et tous à la faveur du vivre-ensemble et de la cohésion sociale. Outre le soutien financier et promotionnel de ces actions, un important soutien logistique pour leur mise en œuvre a été fourni par le Service.

Toutes ces mesures comprennent un effet de levier important et se déclinent dans divers domaines (jardinage, sport, musique, citoyenneté, culture, patrimoine, etc.), et peuvent prendre des formes variées (expositions, conférences, soirées thématiques, débats, moments festifs, tournois sportifs, courriers, projets artistiques, médiation, parrainage).

Développement et soutien aux projets

Différents projets ont ainsi été développés tant par le Service que par les associations et institutions du réseau dont nous tenons à souligner le remarquable engagement au quotidien. Parmi eux, on retiendra notamment :

- Black Helvetia: En automne 2022, La Chaux-de-Fonds a eu le privilège d'accueillir à l'Heure Bleue la première édition de ce festival, une manifestation d'envergure nationale, permettant de réfléchir aux questions de cohésion sociale. Outre l'exposition éponyme qui fait actuellement le tour de la Suisse romande, chaque événement a permis de questionner nos identités et de mieux comprendre ce que signifie être noires et Suissesses dans notre pays. L'attention portée sur les afro-descendant e⋅s a permis d'ouvrir un débat plus large et d'initier une prise de conscience sur les réalités quotidiennes de la différence et de l'appartenance. Comme un point d'orgue, Barbara Hendricks et Christiane Taubira, deux femmes d'excellence, ont honoré la manifestation et La Chaux-de-Fonds de leur présence pour sensibiliser au racisme institutionnel.
- SACR et Printemps culturel : à intervalle régulier, ces deux manifestations invitent la population à se questionner sur ses biais systémiques et à comprendre les réalités vécues par certains groupes en raison de leur diversité notamment. Aux actions associatives engagées s'ajoutent des conférences avec des personnalités de renom comme Eric Fassin ou Felwine Sarr qui font comprendre l'impact des inégalités et la complexité des systèmes, tout en rappelant que ces principes ne sont pas le propre des gens qui les subissent, mais aussi de celles et ceux qui les créent.
- Migration: Voix de femmes et premier anniversaire du service:
 l'exposition de l'Association Belles Pages a été installée au Grand
 Temple au printemps dernier pour marquer le premier anniversaire
 du service. Pas moins de 250 participant·e·s à la soirée et près de
 700 visiteur·euse·s, un record inégalé pour cette exposition qui
 continue à faire le tour de la Suisse romande. La visibilité fut

renforcée suite au reportage consacré au service dans l'émission de la RTS "Couleurs locales" du 23 février 2023.

Outre le soutien à ces nombreux projets associatifs, le Service de l'intégration participe à plusieurs projets transversaux de l'administration : site promotionnel (SCOM), concept de proximité (SP), valorisation du patrimoine (SUME), marketing urbain (SUME), liens École-familles (EOCF), accueil et domiciliation (SAP, CHANC), exemplarité de l'administration en matière de diversité (SAP, CHANC, SCOM, SRH), tri des déchets et environnement (SEP), locaux pour les activités associatives (SBL), médiation culturelle (AC), mobilisation des ressources culturelles de la ville (musées et Bibliothèques), sensibilisation des employeurs et rôle social des milieux économiques (SECO), promotion des activités sportives (SDS), promotion des activités pour les jeunes (SJ).

Conclusion

On le dit souvent, mais c'est une réalité qu'il s'agit de rappeler : ici plus qu'ailleurs, la migration fait partie de l'identité et de l'histoire de la ville. Cette histoire fondatrice demeure vivante.

Outre la guerre en Ukraine et l'actuel conflit au Proche-Orient, l'Europe traverse une crise migratoire plus globale depuis plusieurs mois avec des flux au niveau de l'asile qui dépassent ceux de 2013 et 2014. Ceci démontre que notre ville est connectée à une histoire internationale mouvementée et à quel point un service comme celui de l'intégration est nécessaire pour travailler tant sur les moyens - l'intégration - que sur les objectifs - la cohésion sociale.

Malgré les moyens limités mis à disposition de la cohésion sociale, le bilan tiré dépasse les attentes présentées lors du précédent rapport, confirmant pleinement la nécessité d'un poste de délégué·e dans une ville comme La Chaux-de-Fonds.

Conformité au programme de législature

À l'image des actions transversales menées par le service, l'intégration est en filigrane de l'ensemble du programme de législature 2020-2024.

À ce titre, La Chaux-de-Fonds, en tant que *ville de culture et de patrimoine vivants*, regorge, tant par sa culture alternative qu'institutionnelle, de leviers d'intégration de premier plan.

Tandis que la revalorisation des espaces publics pour toutes et tous entend offrir à l'ensemble des Chaux-de-Fonnier-ère-s des occasions de rencontre et d'échanges à la faveur du bien vivre-ensemble, la valorisation du commerce local et des établissements publics renforce le sentiment d'appartenance. Valoriser, mais aussi contribuer à la société, est une composante importante du processus d'intégration.

Des infrastructures sportives modernisées accentuent le sentiment d'adhésion à la Ville et invitent à fréquenter ses hauts lieux de la vie locale.

Parallèlement, la valorisation de la diversité dans les différents canaux de diffusion de la ville contribue à en faire une *ville ouverte, transparente et communicante*.

Enfin, ceci a déjà été évoqué, l'engagement des services, tant au niveau de la coordination de l'intégration, de l'emploi que dans l'accès aux prestations est essentiel pour accueillir et soutenir les personnes migrantes et contribuer à rendre *l'administration chaux-de-fonnière facilitatrice et bienveillante*.

Conséquences sur les finances

Un montant de CHF 20'000.- a été alloué au service en plus des charges de fonctionnement afin de financer et mettre en œuvre des projets. Ce montant permet de:

- Subventionner les structures associatives, respectivement mandater les actrices et acteurs qui contribuent à favoriser l'intégration des personnes migrantes à La Chaux-de-Fonds, à renforcer le vivre-ensemble et le sentiment d'appartenance ainsi qu'à prévenir les discriminations.
- Soutenir et/ou développer des projets de petite et moyenne envergure coordonnés par le Service de l'intégration ou d'autres porteur·euse·s.

Lorsque les projets ou actions d'intégration revêtent un caractère pérenne ou à l'inverse un caractère pilote, quand ils marquent un jubilaire ou encore révèlent une dimension transversale (plusieurs services concernés), d'autres soutiens peuvent être actionnés.

À ce titre, il convient de relever que le service a obtenu, depuis l'entrée en fonction de la déléguée, de nombreux fonds extérieurs dont en particulier CHF 210'000.- de 2022 à 2027 de la part du Canton et CHF 215'000.- pour 2022 et 2023 de la part de la Confédération.

La déléguée porte également une veille sur les appels à projets et oriente les partenaires vers des financements extérieurs. C'est ainsi que les Jardins

du Mycéllium ont par exemple obtenu CHF 20'000.- pour la coordination de leur projet grâce au programme *Nouveau Nous*.

Conséquences sur les ressources humaines

Alors que la plupart des services de l'intégration des communes romandes ont au minimum un e chargé e de projets pour accompagner la direction du service, le Conseil communal décide à ce stade de maintenir la dotation actuelle à 80% tout en recherchant des solutions pour pérenniser le LOCAL, notamment par des recherches de fonds et des soutiens cantonaux.

En revanche, l'expérience menée depuis deux ans témoigne de la nécessité d'un soutien administratif. Pour l'heure, celui-ci est assuré par le secrétariat du dicastère (DICI), mais à terme, un apport de 10% pour soutenir la cheffe de service dans les différentes tâches administratives (suivi des subventions, accueil des bénéficiaires, réception des appels téléphoniques, organisation d'événements, envoi de courriers) serait bienvenu.

Collaboration intercommunale

À l'échelle cantonale, les liens sont étroits avec la Ville de Neuchâtel, notamment avec la déléguée à l'intégration et le chef du Service de la cohésion sociale. Des coordinations et échanges réguliers avec le COSM permettent de développer des stratégies et des projets communs et d'assurer la complémentarité.

Le service est pleinement actif dans la Conférence des services spécialisés en matière d'intégration (CoSI) ainsi que dans la Conférence des délégué·e·s à l'intégration (CDI). D'ailleurs la Conférence latine s'est réunie à La Chaux-de-Fonds le 25 septembre 2023 au Foyer de l'Heure Bleue : l'occasion de leur parler des projets de la Ville, de la leur faire connaître et aussi d'échanger sur les défis de l'intégration (racisme structurel, avenir des Ukrainien·ne·s, carte citoyenne, main-d'œuvre étrangère).

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Des réflexions sont en cours avec le Service des espaces publics et la communication pour sensibiliser les communautés migrantes aux questions environnementales et aux objectifs que se fixe notre Ville dans ce domaine.

Parallèlement, il ne faut pas négliger le fait que les enjeux climatiques sont de taille et ont un impact direct sur les migrations et, de fait, sur les politiques d'intégration. À l'heure où des réfugié·e·s politiques ou religieux·euses sont accueilli·e·s, les alertes sont nombreuses quant au fait que le réchauffement climatique et les dérèglements induits forceront de nombreuses populations à prendre la voie de l'exil.

b) Aspect social

L'action du service s'inscrit au croisement de plusieurs politiques publiques. Favoriser la diversité et le vivre-ensemble constitue néanmoins une importante contribution à la cohésion sociale.

c) Aspect économique

Des projets sont en réflexion avec le Service de l'économie pour le développement de l'emploi au sein du public migrant (valoriser la diversité par un prix, valoriser le rôle social de l'entreprise, etc.) en parallèle de la Feuille de route pour une administration exemplaire qui doit permettre de renforcer l'employabilité à l'interne. Sortir les migrant·e·s de l'aide sociale, c'est aussi travailler avec le tissu économique et la société dans son ensemble pour lui faire prendre conscience de ses biais systémiques.

d) <u>Conséquences en termes de rayonnement de la Ville</u>

En intégrant la CDI, la CoSi ou encore l'ECCAR (Coalition des villes contre le racisme), le Service contribue à valoriser les actions mises en place à La Chaux-de-Fonds, dont la politique des multiples petits pas est reconnue, tant au niveau national qu'international.

Les actions soutenues ont un retentissement important comme mentionné précédemment dans ce rapport.

L'anniversaire du service a été une opportunité de marquer l'engagement des autorités en matière d'intégration. À l'occasion, la politique d'intégration de la Ville a connu une couverture médiatique importante, tant dans la presse locale que dans les médias d'horizon plus large.

L'ouverture du LOCAL a également bénéficié d'une couverture intéressante et crée depuis lors des synergies avec d'autres villes qui souhaitent s'inspirer du modèle chaux-de-fonnier pour créer leur propre carte citoyenne⁷.

La question de l'intégration à La Chaux-de-Fonds suscite de l'intérêt et les retours sont très positifs.

_

⁷ Revue de presse en lien avec le premier anniversaire du service et l'ouverture du LOCAL : www.chaux-de-fonds.ch/integration-actualites.

Au vu de ce qui précède et du bilan très positif du Service de l'intégration et de la cohésion sociale, le Conseil communal a confirmé en décembre 2023 le poste de délégué-e à l'intégration. Il souhaite ainsi renforcer le vivre-ensemble et la reconnaissance de la diversité avec la conviction que ce Service apporte une contribution significative et transversale à d'autres politiques.

Afin de discuter de ces questions de manière plus participative, de débattre de certains projets et d'initier des discussions de fonds sur les orientations à venir, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de valider le règlement ci-après de la "Commission des naturalisations et agrégations" qui en étend les prérogatives et la transforme en "Commission des naturalisations, des agrégations et de l'intégration".

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président La chancelière Jean-Daniel Jeanneret Floriane Mamie 20 décembre 2023

REGLEMENT DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS, DES AGREGATIONS ET DE L'INTÉGRATION

Le Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds

vu la loi sur le droit de cité neuchâtelois (LDCN)8, du 27 mars 2017

vu l'art. 144 du règlement général9, du 2 juillet 2019

vu un rapport du Conseil communal du 20 décembre 2023,

arrête:

Type de	Article premier
commission	¹ Il est institué une commission des naturalisations, des agrégations et de l'intégration (anciennement commission des naturalisations et des agrégations). ² La commission, prescrite par une loi cantonale, est permanente et élue par le Conseil général, conformément à l'art. 144 al. 1 let. c du Règlement général.
But	Art. 2 1 La commission se charge des tâches prévues par la législation cantonale en matière de naturalisation et d'agrégation. 2 En matière d'intégration, elle veille en particulier à renforcer le vivre-ensemble et la reconnaissance de la diversité.
Composition	Art. 3 ¹La commission se compose de 5 membres, nommé·e·s au début de chaque période administrative par le Conseil général. ²Elle est présidée par le ou la conseiller·ère communal·e en charge de l'intégration, qui ne vote pas. ³Le ou la chef-fe du service en charge de l'intégration et de la cohésion sociale, et le ou la chef-fe du service à la population participent aux travaux de la commission, sans droit de vote. ⁴La commission peut associer à ses travaux d'autres personnes, internes ou externes à l'administration communale, en fonction des thèmes abordés.
Secret de fonction	Art. 4 Ses membres sont tenu-e-s au secret de fonction, sauf décision contraire de la commission.
Attributions	Art. 5 1La commission se charge des tâches prescrites par la législation cantonale, en particulier la loi sur le droit de cité neuchâtelois (LDCN), du 27 mars 2017. 2Elle rend notamment les préavis prévus en matière de naturalisation ordinaire (art. 22 LDCN) et d'agrégation (art. 27 LDCN). 3Elle apporte un soutien au service en charge de l'intégration et de la cohésion sociale et se prononce notamment sur ses orientations, activités et projets. 4D'autres tâches peuvent lui être confiées par le Conseil général.
Séances	Art. 6 1 La commission siège aussi souvent que nécessaire, mais au moins deux fois par année en séance ordinaire. 2 Les convocations sont préparées par le secrétariat du dicastère d'entente avec la présidence et envoyées dix jours à l'avance, sauf cas d'urgence. Elles indiquent l'ordre du jour, et sont accompagnées le cas échéant des documents appropriés.

⁸ RSN 131.0

⁹ RSC 10.10 (le titre de la commission sera adapté à l'art.144 al.1 let. c)

Quorum, décisions et renvoi	Art. 7 Le Règlement général du 2 juillet 2019 est applicable en ce qui concerne le quorum et les décisions, et généralement à toute question non réglée par le présent règlement.
Entrée en vigueur et exécution	Art. 8 ¹Le présent règlement entre en vigueur le 27 juin 2024. ²Le Conseil communal est chargé de son exécution après les formalités légales.
	La Chaux-de-Fonds, le 30 janvier 2024
	AU NOM DU CONSEIL GENERAL La présidente La secrétaire Ilinka Guyot Carmen Brossard